

AFFAIRE No 13 - CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leurs parcelles, l'emprise nécessaire à l'élargissement desdites voies.

Références cadastrales	Situation	Propriétaires
AE 85	87 Rue Pasteur	Succession RANDERA
AN 29	1 Ruelle Margotin	Mme PAYET Marie Dielette
AN 168	Ruelle Lanave	M. HASSANALY
AO 190	Ruelle des Anges	M. BENOIT André
AP 146	Angle des Rues Maréchal Leclerc et Camp Jacquot	M. DOBA Zoulekan
AT 274	31 Rue du Couvent	Melle SAMDAROM Marie Claude
BD 106	C.D. 49 - Sainte-Clotilde	M. PANECHOU René
BD 318	Avenue Delattre de Tassigny	M. SEVAGAMY Patrick
BK 321	14 Avenue Monge	M. PAJANIAPADEATCHY André
BL 45	15 Rue Gabriel Kerveguen ...	M. ROCHE Alain
BR 569	Chemin des Tuyas - Bretagne	M. DAMBREVILLE Prosper
BR 669 a	Chemin Roussin - Bretagne	Vve SIDAMBAROMPOULE Olivienne
BS 778	Moufia	M. LIN TENG SHEE Roger
BS 844	42 Routes des Ananas - Moufia	M. ROBERT Gérard
BV 636	Montgaillard	M. FONTAINE Thierry
BZ 302	Rue Vinson - Montagne	M. CLAIN Jean-François

Références cadastrales	Situation	Propriétaires
CM 223	Route du Brûlé	Mme PALMER Alice
CR 59	184 Rue du Piton Bois-de-Nèfles	M. LEPELIER Claude
CR 112	Chemin Piton - Saint-François	M. CERVEAUX Simon
CS 649	99 Chemin Finette	Mme FONTAINE Arlette
CT 20	Chemin des Agrumes - Sainte-Clotilde	M. GIGANT Axel
CT 447	C.D. 49 - Bois-de-Nèfles ...	M. MENEGUZZI Patrick
CT 857	Rue des Anémones - Moufia	M. HOAREAU Héliard
CW 121	Rue Reydellet - Bretagne ...	M. FERRERE Benjamin
CW 145	25 Rue Reydellet - Bretagne	M. FERRERE Raoul
DN 153	Rue du Verger - La Chaumière	M. JUILLEROT Cyrille

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition, et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 30 JUIL. 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.